



POLITIQUE CLIMAT

LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit  Mutuel
Asset Management

2026

Sommaire

Les impacts du Climat sur l'écosystème financier	4
---	----------

L'approche du Groupe La Française en matière de Climat	7
---	----------

Actifs cotés – Atténuer le changement climatique et s'y adapter	9
--	----------

Exclusions	11
Intégration	13
Méthodologies Dédiées / Cadre d'analyse de la transition	13
Le Stewardship en lien avec le Climat	18
Reporting	19

Limites	20
----------------	-----------

Introduction

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Groupe La Française reconnaît le rôle essentiel que joue le climat dans le maintien de la stabilité économique et de la valeur des investissements à long terme.

Notre politique climat s'aligne sur les cadres mondiaux, notamment l'Accord de Paris signé à la COP 21 en 2015, le cadre de mise à disposition de l'information financière relative au climat (TCFD), les Objectifs fondés sur la science pour le climat (SBT), la Stratégie de l'UE pour le climat à l'horizon 2040 et les divers rapports du Groupement Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC).

Cette politique s'applique à tous les actifs cotés du Groupe La Française, c'est-à-dire ceux de Crédit Mutuel Asset Management et des fonds délégués gérés pour Crédit Mutuel Gestion et Dubly Transatlantique Gestion ainsi que ceux de La Française Systematic Asset Management.

**Groupe La Française reconnaît
le rôle essentiel que joue le climat
dans le maintien de la stabilité
économique et de la valeur des
investissements à long terme.**





LES IMPACTS DU CLIMAT SUR L'ÉCOSYSTÈME FINANCIER

L'espèce humaine se trouve aujourd'hui confrontée à un véritable défi : limiter le réchauffement climatique d'origine anthropique afin de permettre aux sociétés humaines et aux écosystèmes de poursuivre leur développement et prospérer.

Alors que la multiplication des alertes concernant l'impact des activités humaines sur la hausse des températures remontent à quelques dizaines d'années, ce n'est qu'en 1992, à l'issue du Sommet de la Terre de Rio, que les Nations Unies ont initié les Conférences des Parties (COP) dont l'objet est de coordonner les efforts de chaque pays pour rendre la planète plus habitable. La COP 21 a abouti au premier véritable Traité de coopération sur le Climat : l'Accord de Paris, qui prévoit de limiter le réchauffement à 1,5°C-2°C à horizon 2100.

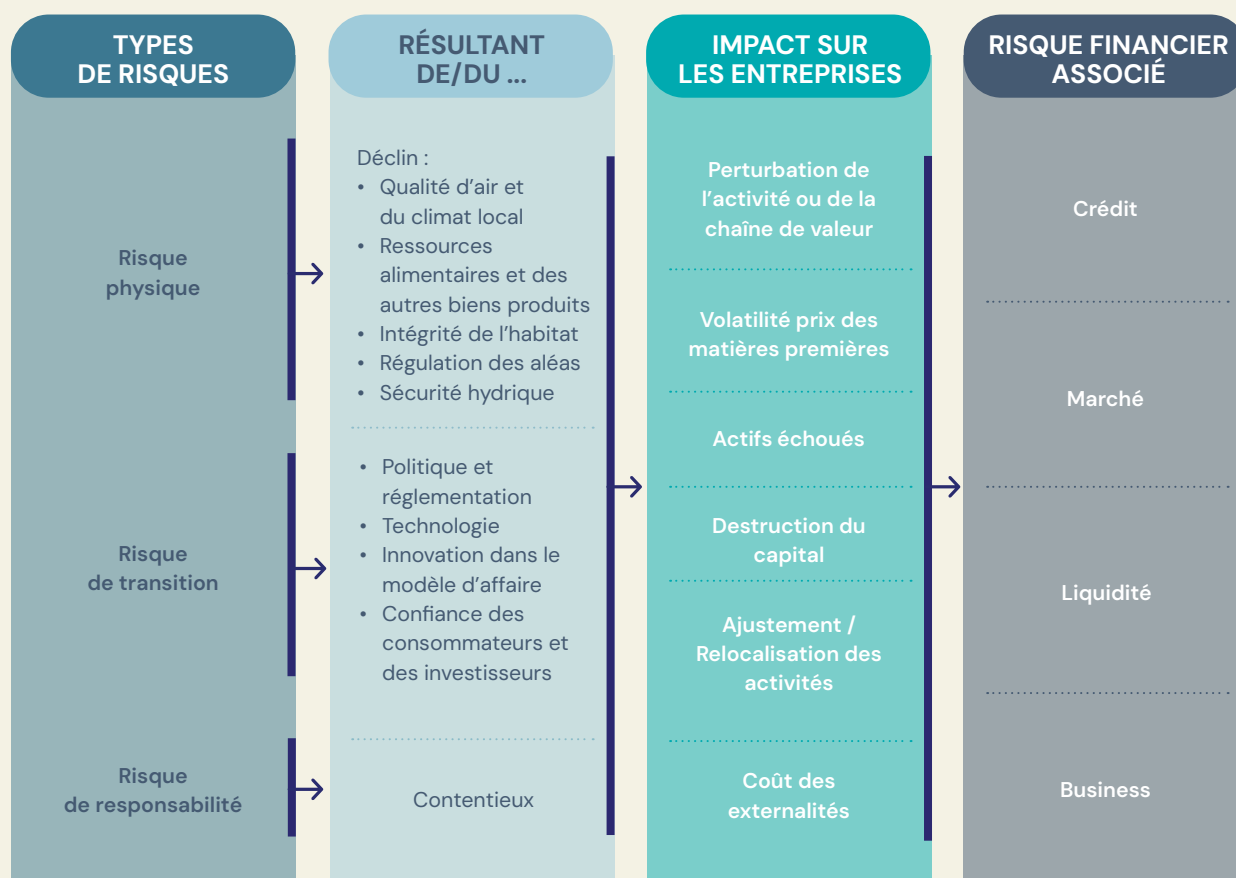
Au même titre que l'endettement excessif des agents économiques ou le creusement extrême des inégalités de revenu et de patrimoine, le changement climatique est maintenant reconnu par les Banques Centrales comme un risque systémique sur les marchés^{1,2}.

Convaincu depuis plusieurs années de cet état de fait, le Groupe La Française analyse les grandes tendances des marchés financiers en intégrant pleinement ce facteur. En tant que gérant d'épargne sur le long terme pour le compte de nos clients, le Groupe porte une attention particulière aux conséquences que ses investissements auront sur la société et donc sur les conditions dans lesquelles cette épargne pourra être valorisée. Sa responsabilité est de faire fructifier cette épargne tout en intégrant les enjeux climatiques et les défis sociaux, afin de créer les conditions du vivre ensemble de demain.



Ces types de risques se traduisent par des impacts financiers via le risque de crédit, de marché, opérationnel, de liquidité, de réputation ou juridique. Les institutions financières doivent les prendre en compte en intégrant systématiquement l'évaluation des risques climatiques dans leurs analyses stratégiques d'investissement. Elles doivent également exiger des entreprises dans lesquelles elles investissent qu'elles démontrent leur prise en compte des enjeux climatiques stratégiques, notamment en présentant, pour les secteurs les plus émetteurs, des plans de transition crédibles et justes.

¹ [Welcome to the NGFS website | Network for Greening the Financial System](#) ;
² Banque Centrale Européenne : [Que sont les déclarations relatives au climat ?](#)



En tant qu'acteur du secteur financier, nous estimons avoir un rôle à jouer pour aider à orienter les flux vers :

- L'atténuation des origines du réchauffement qui induit la réorientation des capitaux (investissements et crédits) vers des solutions moins émettrices, en particulier sur l'énergie ;
- L'adaptation qui consiste à préparer les sociétés futures aux modifications climatiques déjà enclenchées tout en utilisant les leviers d'actionnariat actif (Stewardship via le vote et l'engagement) afin d'aider les acteurs économiques à mettre en œuvre leur transition.



L'APPROCHE DU GROUPE LA FRANÇAISE EN MATIÈRE DE CLIMAT

L'approche du Groupe La Française en matière de Climat

La politique Climat du Groupe La Française s'inscrit dans ce cadre général et vise à permettre, par des choix d'investissement, un développement économique respectueux et responsable, qui ne porte pas préjudice aux générations futures. Elle s'inscrit dans la lignée des engagements pris par son actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans le respect de l'Accord de Paris. Elle se décline plus précisément par classes d'actifs.

Les pages suivantes décrivent notre approche pour aborder le climat dans la ligne de métier actifs cotés.

**La politique climat s'inscrit
dans la lignée des engagements
pris par son actionnaire
Crédit Mutuel Alliance
Fédérale**





ACTIFS COTÉS ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'Y ADAPTER

Actifs cotés – *atténuer le changement climatique et s'y adapter*

Crédit Mutuel Asset Management s'est engagé à intégrer les considérations relatives au climat dans ses décisions d'investissement, ses activités d'engagement et de vote ainsi que dans ses processus de gestion des risques. Nous intégrons les risques et les opportunités liés au climat conformément aux guidelines TCFD et SBTi, au règlement de l'UE sur la publication d'informations sur la finance durable (SFDR) et à la réglementation Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Cette approche s'articule autour des piliers suivants :



Exclusions

Crédit Mutuel Asset Management cherche à limiter les investissements dans les entreprises qui contribuent via leurs émissions carbone au changement climatique et qui ne prennent pas des mesures suffisantes pour en atténuer les effets.

Cet engagement se traduit par la mise en place d'exclusions :



Sont exclus des portefeuilles les producteurs de charbon ne respectant pas au moins l'un des critères suivants :

- Production annuelle de charbon < 10 millions de tonnes
- Capacités de production d'électricité basées sur le charbon < 5 GW
- Part du charbon dans le chiffre d'affaires < 10%
- Part du charbon dans le mix de production d'énergie < 10%
- Pas de déploiement de nouvelles capacités

Seules les entreprises démontrant d'un plan de sortie du charbon crédible, quantifié et vérifiable à échéance maximale 2030 peuvent être réintégrées.



Sont également exclues les entreprises impliquées dans l'exploration & production d'hydrocarbures sur la base de 2 approches :

L'approche stricte exclut les émetteurs :

- Développant des nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels ou non conventionnels ;
- Et ceux dont plus de 20% de la production totale d'hydrocarbures provient de l'exploitation non-conventionnelle.

L'approche alternative exclut les émetteurs :

- Développant des nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels ou non conventionnels ;
- Et ceux dont plus de 30% de la production totale d'hydrocarbures provient de l'exploitation non-conventionnelle ;
- S'ils ne présentent pas de plan de transition crédible.

Un plan de transition crédible se définit par les critères suivants (développés au sein de la section hydrocarbures du document [politique sectorielle](#)) :



Cette appréciation s'inscrit dans un contexte marqué par les contraintes du système électrique, notamment les tensions sur les capacités liées à la croissance de la demande énergétique, les contraintes physiques et industrielles et les enjeux de dépendances en approvisionnement externe. Dans cet environnement, une transition crédible suppose des moyens à la fois ambitieux et réalistes, conciliant les objectifs de décarbonation avec les impératifs de résilience énergétique européenne et de sécurité d'approvisionnement.

Des variations ponctuelles dans l'allocation de capital peuvent ainsi être observées, notamment en période de tensions sur les marchés énergétiques ou lors de phases d'investissement intensif. Celles-ci ne remettent pas en cause la crédibilité de la trajectoire dès lors qu'elles ne traduisent pas d'un recul structurel des capacités bas carbone développées par l'entreprise, et que celle-ci continue de renforcer, dans la durée, sa contribution effective à la décarbonation de l'économie réelle (capacités installées, volumes produits, infrastructures mises en service).

En complément de ces exclusions sectorielles, Crédit Mutuel Asset Management exclut de ses portefeuilles les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales majeures et notamment en matière d'impact négatif sur le climat. Le suivi des controverses suit un processus rigoureux et transversal impliquant les équipes de recherche, des risques et de gestion : il consiste à identifier les controverses, analyser les mesures de remédiation prises par les entreprises concernées et évaluer la matérialité ESG et financière, et donc l'impact sur la performance des portefeuilles. **Ces exclusions et la gouvernance autour de leur gestion sont expliquées plus en détail dans le document de [politique sectorielle](#).**

³. Référence au cadre de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), qui définit les bonnes pratiques de gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs liés aux enjeux climatiques.

⁴. Approche alignée avec les principes du Net Zero Investment Framework (NZIF), s'appuyant sur des référentiels de place reconnus, dont le Climate Action 100+ Net-Zero Company Benchmark, le Transition Pathway Initiative (TPI), la Science Based Targets Initiative (SBTi) et le CDP Climate Change.

⁵. L'atteinte des objectifs de neutralité carbone suppose un impact tangible sur l'économie réelle, via la transformation effective des activités, des technologies et des usages. Cette approche est notamment reflétée dans des cadres de référence tels que le Net Zero Investment Framework (NZIF), qui soulignent la nécessité d'orienter les flux financiers vers des réductions d'émissions réelles et mesurables.

Intégration

La proposition de valeur de la société de gestion s'appuie sur une analyse holistique et aussi exhaustive que possible des facteurs liés au changement climatique qui pourraient avoir une incidence sur la performance financière des entreprises et de tous les impacts que leurs activités pourraient avoir sur l'environnement (approche en double matérialité).

Les enjeux autour du changement climatique sont intégrés dans le modèle ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management au travers de critères d'analyse comme la stratégie climat, les données carbone, la gestion de l'énergie ou encore le mix énergétique. Cela représente en moyenne 16% du score total d'une entreprise et peut contribuer jusqu'à 32% du score pour le secteur de l'énergie.

Le modèle ESG propriétaire fournit un socle quantitatif de scores sur plus de 8000 entreprises, calculés à partir de données issues de plusieurs fournisseurs externes. L'équipe de recherche financière et extra-financière utilise ensuite ses connaissances de l'entreprise et son expertise sectorielle pour effectuer – pour certaines entreprises – une évaluation fondamentale afin de compléter et ajuster l'analyse quantitative.

Méthodologies dédiées / Cadre d'analyse de la transition

Les méthodologies spécifiques appliquées à nos stratégies d'investissement s'appuient sur notre solide expérience en matière de mesure de la transition, ainsi que sur l'évolution ces dix dernières années des cadres de référence. Les objectifs de ces méthodologies dédiées sont multiples :

- Sélection de valeurs pour des portefeuilles ISR ou thématiques sur la transition énergétique
- Mesure des risques dans les pratiques des émetteurs pour identification d'axes d'engagements spécifiques
- Contribution à l'objectif groupe de réduction de l'empreinte carbone des investissements effectués par Crédit Mutuel Asset Management. Cet objectif est décrit en détail dans le rapport Article 29 LEC disponible [ici](#).

C'est dans ce cadre que nous avons différents niveaux méthodologiques pour contribuer à la mesure de la transition énergétique via des méthodes d'analyses quantitative, qualitative et hybrides.

1

Méthodologie quantitative pour la sélection de valeurs et mesure des risques de transition

Notre méthodologie d'évaluation des stratégies de transition climatique des émetteurs repose sur les préconisations de l'Institut de la Finance Durable et sur nos méthodologies existantes, dont la LCT (détaillée ci-dessous). Elle s'applique à l'univers de valeurs investissables que nous suivons, tout particulièrement pour les fonds labellisés ISR.

Celle-ci s'articule autour de trois grands piliers visant à valider la crédibilité des stratégies de transition climatique :

- L'analyse de trajectoire de température des sociétés présentes en portefeuille et leur cohérence avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris.
- L'analyse des moyens mis en œuvre par l'émetteur et leur pertinence dans le cadre de l'atteinte des objectifs de trajectoire fixés.
- L'analyse de la gouvernance mise en place par l'émetteur et de sa capacité à mettre en œuvre la stratégie d'atteinte des ambitions climatiques.

Cette méthodologie quantitative offre une première lecture sur les stades de transition, au travers de tous les secteurs. Une analyse qualitative permettra ensuite d'affiner la compréhension des spécificités propres à chaque société.

2

Méthodologie d'analyse qualitative pour la mesure de la contribution des investissements les plus matériels à la décarbonation de Crédit Mutuel Asset Management

Notre modèle d'analyse qualitative développé selon les recommandations du Net Zero Investment Framework (NZIF)⁶, s'appuie également sur nos méthodologies, politiques et processus internes existants.

Le cadre NZIF permet aux investisseurs de définir des trajectoires de décarbonisation alignées avec l'objectif NZE (Net Zéro Emissions)⁷ et de suivre l'alignement de leurs actifs. Nous avons adapté ces recommandations afin d'analyser la trajectoire de décarbonation des entreprises en portefeuille dans le but d'évaluer la crédibilité de leur plan de transition. Cette approche intègre des critères de gouvernance et d'ambitions climatiques. Elle permet également d'évaluer les trajectoires de décarbonation au regard des objectifs fixés, notamment via des méthodologies internes dédiées de mesures et d'alignement de température. Elle permet enfin de qualifier la pertinence des leviers et des moyens associés, afin qu'ils soient à la fois ambitieux et réalistes, compatibles avec les contraintes physiques et industrielles.

SUITE...

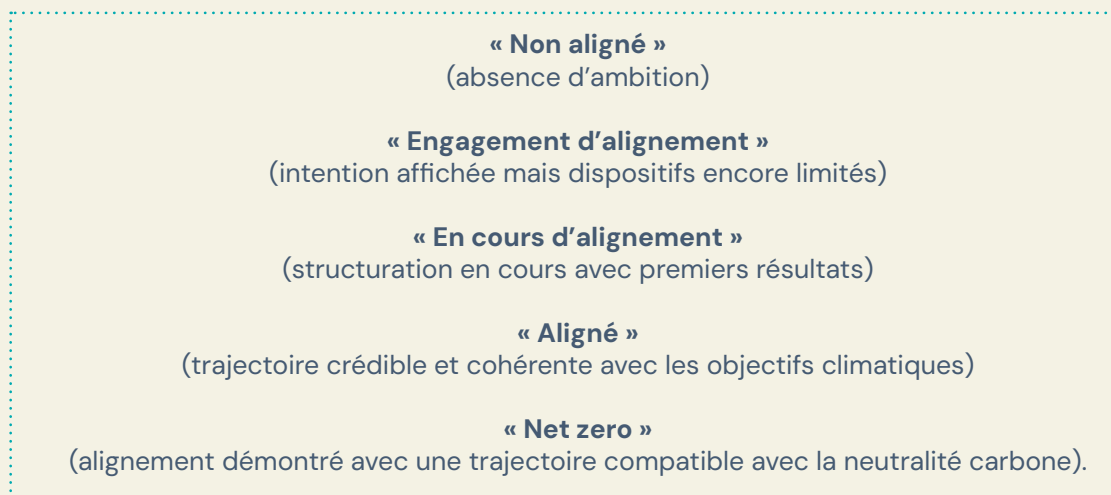
⁶ [Net Zero Investment Framework](#)

⁷ La trajectoire Net Zero Emissions (NZE) est définie conformément au Net Zero Investment Framework et s'appuie sur des trajectoires sectorielles issues de scénarios de référence compatibles avec un objectif de 1,5°, notamment le NZE 2050 de l'Agence International de l'Energie

Cette analyse de transition tient compte des différences entre les secteurs d'activités mais aussi de la nature, de la matérialité et de la temporalité des émissions de gaz à effet de serres des scopes 1, 2 et 3. En effet, une part significative des émissions d'une entreprise peut provenir d'activités difficiles à décarboner, pour lesquelles les solutions bas carbone ne sont pas encore matures ou déployables à grande échelle. Par ailleurs, une proportion non négligeable d'émissions peut être "verrouillée" dans l'outil industriel existant, en raison de la longue durée de vie des actifs et des contraintes opérationnelles qui limitent leur remplacement rapide. Ces deux dimensions constituent des éléments importants de notre évaluation : elles encadrent le rythme réaliste de décarbonation et impliquent que la baisse des émissions ne peut intervenir qu'à mesure que les technologies deviennent disponibles et que les cycles de renouvellement d'actifs le permettent. Cette lecture temporelle est essentielle pour apprécier la faisabilité, la progressivité et la crédibilité de la transition d'une entreprise.

Cette approche s'articule autour de cinq grands critères – Ambition, Gouvernance et Transparence, Objectifs, Plan de Décarbonation, et Performances Climatiques – qui permettent d'apprécier la crédibilité de la trajectoire au regard des pratiques de place⁸ et de nos modèles internes. Chaque critère est évalué à partir d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs précis : existence d'objectifs validés, couverture et qualité des données d'émissions de GES (scopes 1, 2, 3), nature et pertinence des leviers de décarbonation identifiés, cohérence et granularité des plans d'investissement, trajectoire effective de réduction des émissions en valeur absolue et en intensité, ou encore positionnement relatif par rapport aux pairs.

Sur cette base, les émetteurs sont classés dans une des cinq catégories qui reflète leur degré de maturité respectif dans la transition :



Cette classification permet une lecture dynamique des portefeuilles et constitue un outil de pilotage stratégique : **notre objectif est de mesurer et orienter la contribution croissante des portefeuilles à la transition vers une économie bas carbone.** Pour cela nous souhaitons accompagner les sociétés, notamment au travers d'engagements avec elles au sujet de leur transition, afin de faire progresser dans le temps la répartition des sociétés en portefeuilles identifiées comme contribuant matériellement à notre empreinte carbone vers les catégories les plus avancées, et ainsi décarboner nos actifs sous gestion.

SUITE...

⁸ L'analyse de l'alignement s'appuie sur des cadres de place tel que la Science Based Targets initiative, ainsi que des outils sectoriels comme la Transition Pathway Initiative ou encore le Climate 100+ Net Zero Company Benchmark.

Modèle d'analyse de transition

Critères	Description	Non aligné	Engagement d'alignement	En cours d'alignement	Aligné	Net Zéro
Trajectoire crédible	L'entreprise atteint une intensité d'émissions actuelle compatible avec la neutralité carbone, ou s'en approche, et dispose d'un plan d'investissement permettant de maintenir cette performance dans le temps.					Conclusion des critères 1 à 5
5. Performances climatiques	Trajectoire actuelle de réductions des émissions de GES (scope 1, 2 et 3 – les plus significatives), en valeur absolue et en intensité, alignée par rapport aux objectifs et aux peers.				- Analyse de la trajectoire de réductions des émissions de GES par rapport aux objectifs ; - Analyse de l'alignement de température sur la base des modèles interne et/ou externes ; - Mix énergétique de l'entreprise par rapport au mix local ; - Comparaison sectorielle ou <u>peers</u>	
4. Plan de décarbonation	Plan quantifié avec mise en place de mesures concrètes visant à atteindre les objectifs climatiques et à développer les sources de revenus durables.			Périmètre du plan, recours à la compensation, leviers de décarbonation des 3 scopes qualifiés et quantifiés, objectif émissions évitées (scope 4), plan de capex associé, contribution à des produits/solutions décarbonés (voir mesures disponibles)		
3. Objectifs	Objectifs CT et MT de réduction des émissions de GES (scope 1, 2 et 3 – les plus significatives).			Mise en place de paliers intermédiaires cohérents; Recours à la compensation		
2. Gouvernance et transparence	Transparence dans les données reportées des émissions de GES (scope 1, 2 et 3 – les plus significatives).			Périmètre d'activités et des émissions de GES; Nature et matérialité des émissions; Transparence de la méthodologie; Organe de supervision et gouvernance climatique		
1. Ambition	Objectif 2050 en ligne avec un trajectoire NZE.			Ambition claire et publique		

Cette approche d'analyse de transition a été enrichie par une dimension complémentaire visant à apprécier la contribution effective des entreprises, via leurs produits et services, à la décarbonation de l'économie réelle. Cet angle est essentiel, car l'évaluation des trajectoires de décarbonation ne peut se limiter aux seules émissions opérationnelles des entreprises. En effet, certaines sociétés, bien que présentant une intensité carbone opérationnelle actuelle élevée, jouent le rôle clé de « facilitateurs » de la transition en fournissant des solutions indispensables à la décarbonation d'autres secteurs de l'économie.

L'intégration de cette dimension permet ainsi d'adopter une vision plus holistique de l'alignement climatique, en tenant compte non seulement des efforts de réduction des émissions propres mais aussi de l'impact positif généré en aval via les produits et services. Elle permet également de mieux identifier les opportunités d'investissement liées à la transition et d'éviter des biais d'allocation qui pourraient pénaliser des acteurs essentiels à la transformation de l'économie réelle sans pour autant faire baisser véritablement les émissions carbone. Cette contribution des produits et services peut être mesurée selon différents indicateurs (par exemple la part de chiffre d'affaires ou de CAPEX, émissions évitées) que nous évaluons de manière qualitative, au cas par cas. Cette analyse est réalisée sur une base statique (contribution à un instant t) et dynamique, en tenant compte du temps de maturation des projets ou solutions (délai avant qu'ils ne deviennent pleinement opérationnels) et de la monétisation différée des revenus associés.

3

Méthodologie dédiée à la gamme thématique de stratégies 'Carbon Impact'

Notre stratégie Carbon Impact, développée en 2019 et déployée sur des portefeuilles d'investissement sur les différentes classes d'actifs, se base sur le cadre de la TCFD – et prend ainsi en compte la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, ainsi que les indicateurs & objectifs de chaque émetteur – pour apprécier la performance et la stratégie de transition des sociétés en portefeuille. Une analyse de la chaîne d'approvisionnement permet d'évaluer le degré d'engagement d'acteurs indirectement impliqués dans la transition.

Pour les secteurs carbo-intensifs (soit : utilities, énergie – au sens pétrolier & gazier – matériaux de base – ciment, acier, papier, aluminium – et transports – routier, maritime, aérien) pour lesquels nous sommes en mesure d'établir des budgets carbone via les scénarios climatiques de l'Agence Internationale de l'Energie, eux-mêmes dérivés des données du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), nous avons développé un outil propriétaire, la Low Carbon Trajectory (LCT) qui nous permet d'estimer la trajectoire de décarbonation de chaque émetteur.

Cette méthodologie combine une approche quantitative et une couche d'analyse qualitative adaptée à certains secteurs. L'enjeu central de cette méthodologie est de distinguer les engagements climatiques réellement crédibles – adossés à des plans d'investissement concrets et des jalons intermédiaires vérifiables – des simples déclarations de neutralité carbone à 2050, dépourvues de substance opérationnelle. Plus d'informations sont disponibles dans les codes de transparence de ces stratégies.



La transition vers une économie bas carbone constitue l'un des défis structurants de notre époque et les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer dans son financement et son accélération. Notre Politique Climat traduit cette conviction en une démarche rigoureuse fondée sur des méthodologies propriétaires éprouvées, une lecture sectorielle différenciée et un engagement proactif auprès des émetteurs. Au-delà de la mesure, notre ambition est d'accompagner concrètement la transition des sociétés en portefeuille, en distinguant les engagements crédibles des simples déclarations, en valorisant les facilitateurs de la décarbonation de l'économie réelle, et en orientant progressivement nos allocations vers les acteurs les mieux positionnés.

Le Stewardship en lien avec le climat

Le Climat est l'un des quatre piliers de nos activités de Stewardship, c'est-à-dire d'exercice du droit de vote et d'engagement auprès des entreprises, des décideurs et autres parties prenantes. Nous dialoguons avec les sociétés en portefeuille pour améliorer leur transparence en matière de risques et opportunités liés au climat et encourager le déploiement de plans de transition crédibles et justes. Dans ce cadre, nous incitons les émetteurs à publier leurs données selon les standards de la TCFD et du CDP. Nous participons également à des engagements collaboratifs lorsque cela permet à l'engagement d'être plus efficace. Les votes en AG nous permettent de porter nos exigences en matière climatique.

Nous sommes actifs au sein de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et désormais membre des groupes de travail sur le Lobbying Climat et sur la transition Net Zéro (NZEI). Nous sommes particulièrement actifs dans la NZEI (Net Zero Engagement Initiative) au sein de laquelle nous sommes leaders dans le dialogue organisé avec certaines entreprises. Nous sommes également membre actif du Groupe de travail du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) sur la transition juste. Chaque année, au-delà des engagements individuels ou collaboratifs, nous participons enfin à des campagnes d'engagement plus massives, dont les campagnes « non-disclosures » du CDP sur le climat, l'eau et les forêts. Ce mode d'action facilite la mise en commun de nos ressources avec d'autres investisseurs dans un programme d'engagement qui permet de cibler des centaines voire des milliers d'entreprises.

Cet engagement sur le thème du climat est appuyé par une politique de vote exigeante qui fait de la lutte contre le changement climatique l'affaire de toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons, en distinguant cependant les potentiels d'action et donc les critères à respecter selon le secteur et la taille des entreprises. Si ces critères ne sont pas respectés Crédit Mutuel Asset Management vote contre l'approbation des comptes financiers.

Le changement climatique est la thématique prépondérante de nos activités de stewardship, en raison de son importance et de sa maturité croissante auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Pour plus de détails, nos politiques de vote et d'engagement sont disponibles [ici](#).

Reporting

Nous publions les risques liés au climat et les impacts sur nos actifs, conformément aux exigences de l'article 29 LEC, et fournissons des mises à jour annuelles sur nos activités de gestion et d'engagement en lien avec le climat : pour plus de détails, voir [notre site Web](#).

La gouvernance de notre engagement en faveur du climat est organisée au moyen de :

- **Un groupe de travail sur le climat** composé de membres de notre équipe de recherche financière et ESG et de l'équipe Gestion des Données qui est chargé de mettre à jour la méthodologie et de s'assurer de son alignement sur les standards de marché.
- **Les équipes de gestion des risques et de conformité** qui, en collaboration avec nos équipes de Gestion des Données, supervisent la mise en œuvre des politiques et le suivi des progrès.
- **Le Comité Stewardship** qui supervise les activités liées au vote, à l'engagement, aux exclusions et aux controverses sur tous les sujets, y compris le climat. Ce comité sera sollicité lors des mises à jour méthodologiques et de leur mise en œuvre.
- **Le Comité exécutif de Crédit Mutuel Asset Management** qui approuve les engagements relatifs au climat pris au niveau de l'entreprise et vérifie les progrès au moins une fois par an.

En tant qu'investisseur global et de long terme, nous avons un intérêt inhérent à la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux. Ces objectifs ne pourront être atteints que si les Etats s'en emparent, mais aussi les entreprises. Nous sommes exigeants vis-à-vis des entreprises dans lesquelles nous sommes investies et appliquons la même exigence à notre trajectoire. C'est ainsi que nous prenons notre part dans cet effort collectif en nous fixant des objectifs climat repris dans le rapport Article 29 LEC disponible [ici](#). Dans le cadre de ce rapport, nous actualiserons ces objectifs et les résultats atteints chaque année.

Nous sommes conscients de la nature évolutive des risques liés au climat et nous réexaminerons périodiquement cette politique et nos cibles afin de tenir compte des nouveaux développements réglementaires, des progrès scientifiques, des accords politiques, des mises à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) française, des progrès des entreprises et des meilleures pratiques de marché.

En tant qu'investisseur *global et de long terme* nous avons un intérêt inhérent à la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux.





LIMITES

Limites

Afin de garantir la transparence de notre démarche, il convient de souligner les limites méthodologiques et structurelles de notre analyse, en particulier l'insuffisance des données disponibles, le traitement complexe des émissions évitées et la forte dépendance à un nombre restreint d'entreprises.

Complexité et insuffisance des données quantitatives

- La mesure des émissions de CO2 sous forme d'empreinte ou d'intensité ne rend pas compte des évolutions des émissions dans l'économie réelle. Elle est intéressante et sans doute nécessaire mais pas suffisante.
- En outre, il existe des lacunes en matière de couverture et de qualité qui ne peuvent être comblées par les modèles d'extrapolation qui ne sont pas assez granulaires.

Notre objectif est de combler ces lacunes grâce à notre analyse thématique fondamentale et à nos engagements auprès des entreprises, du secteur et des fournisseurs de données.

Prise en compte des émissions « évitées »

- La prise en compte des émissions évitées est délicate : elle ne doit en aucun cas venir compenser les émissions produites par l'entreprise mais doivent être prises en compte en parallèle
- Le calcul de ces émissions n'est pas à ce jour normalisé : il dépend fortement des secteurs et des technologies et rend les institutions financières dépendantes des méthodologies créées et utilisées par les entreprises elles-mêmes. Des travaux sont menés pour tenter d'harmoniser l'approche et nous les suivons avec intérêt.

Nous travaillons notamment avec l'IIGCC pour tenter de faire évoluer ces sujets.

Forte dépendance à quelques entreprises émettrices

- Les chiffres liés aux émissions sont très dépendants de quelques émetteurs. Par exemple, fin 2025, chez Crédit Mutuel Asset Management, 80% de l'empreinte carbone était attribuable à 20 émetteurs seulement. Cette dépendance constitue un double enjeu :
 - Une opportunité stratégique, car elle permet de cibler prioritairement nos efforts d'engagement actionnarial sur ces quelques acteurs clés.
 - Un risque car elle induit une tentation d'arbitrage purement comptable, consistant à céder les plus gros émetteurs pour afficher une baisse artificielle de l'empreinte du fonds. Or, cette stratégie de désinvestissement n'a aucun impact sur l'économie réelle, les entreprises concernées poursuivant leurs activités avec d'autres actionnaires.
- En outre, les plus gros émetteurs ne doivent pas faire l'objet d'une exclusion systématique, sur la base du seul indicateur 'émissions de gaz à effet de serre' lorsque ces émetteurs sont également apporteurs de solutions. À titre d'exemple, la production de matériaux isolants s'avère fortement émissive lors de la phase de fabrication, mais génère des économies de carbone substantielles tout au long de sa durée d'utilisation. Ces profils doivent être accompagnés dans leur trajectoire de décarbonation plutôt qu'écartés des portefeuilles.

RETROUVEZ-NOUS SUR
WWW.LA-FRANCAISE.COM

GROUPE LA FRANÇAISE

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 209 354 020 €

RCS PARIS 480 871 490

Contact : +33 1 44 56 10 00

AOÛT 2026

Toute reproduction ou utilisation de ce document
est formellement interdite sauf autorisation expresse
du Groupe La Française.



Crédit Mutuel
Asset Management

